



Assurance facultative

Une protection personnalisée pour assurer votre tranquillité d'esprit.

Qu'est-ce qu'une assurance facultative?

Une assurance facultative est une protection qu'une personne peut souscrire pour compléter sa couverture d'assurance actuelle. Une assurance facultative permet de choisir les types et les niveaux de couverture qui correspondent le mieux à sa situation personnelle et à ses préférences.



Assurance vie temporaire facultative



Assurance décès et mutilation accidentels facultative



Assurance maladies graves facultative



Assurance voyage pour soins médicaux d'urgence

Les participants peuvent souscrire par unités de 10 000 \$, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, une assurance vie, une assurance décès et mutilation accidentels (DMA) et une assurance maladies graves, sous réserve de certaines conditions. Les taux varient en fonction de l'âge, à l'exception du coût supplémentaire pour les enfants à charge.

Assurance vie temporaire facultative

- Montant garanti à la souscription de 10 000 \$
- Tarification simplifiée de 10 000 \$ à 100 000 \$
- Tarification médicale jusqu'à 500 000 \$
- Couverture offerte aux conjoints jusqu'à 500 000 \$ et aux enfants à charge jusqu'à 20 000 \$

Garantie de remboursement de 60 jours

Si vous n'êtes pas entièrement satisfait, vous pouvez recevoir un remboursement complet en cas d'annulation dans les 60 jours suivant la date d'effet de la couverture.

Assurance voyage pour soins médicaux d'urgence

- Possibilité de souscrire séparément une assurance voyage, un complément d'assurance et une assurance Annulation de voyage avec perte des bagages
- Offerte pour un ou plusieurs voyages

Assurance maladies graves facultative

- Montant garanti à la souscription de 10 000 \$
- Tarification simplifiée de 10 000 \$ à 50 000 \$
- Tarification médicale jusqu'à 500 000 \$
- Couverture offerte aux conjoints jusqu'à 500 000 \$ et aux enfants à charge jusqu'à 10 000 \$

Assurance DMA facultative

Garantie jusqu'à 500 000 \$

Paiement pratique des primes

Les primes sont administrées sur la base d'une facturation individuelle et doivent être payées annuellement par chèque ou par carte de crédit, ou mensuellement par carte de crédit ou par prélèvement automatique.

Renouvellement garanti

Après l'adhésion, aucune preuve médicale n'est exigée pour renouveler l'assurance même si l'état de santé se détériore.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le portail des participants de Coughlin ou l'application à l'adresse <https://specialmarkets.ia.ca/coughlin/home> ou balayer le code QR.

